



Comment obtenir le titre de propriété du terrain de mon décédé

Par **Jean Joachim Eurasie Fabi**, le **03/06/2018 à 14:39**

Bonjour, mon grand père aurait laissé à notre père qui est decede cela fera 30 ans le 23 /06/2018 un terrain se trouvant à la Martinique, le cadastre nous a remis les plans de ce terrain qui appartenait bien à notre grand-père , mais nous ne connaissons pas la procédure à suivre. Pourriez vous nous aider svp. Bien cordialement

Par **fabrice58**, le **03/06/2018 à 15:10**

Vous avez fait une attestation après décès à la suite de celui de votre père ?
Vous avez demandé à la publicité foncière la fiche du terrain en question ?

Par **youris**, le **03/06/2018 à 15:19**

bonjour,
si la succession de votre grand-père n'a jamais été faite, le terrain est toujours à son nom.
votre père doit voir un notaire pour traiter la succession de votre grand-père et faire la mutation immobilière pour que ce terrain soit au nom de votre père.
salutations